

partie de la ferme qu'il vient d'acheter pour payer l'impôt sur les gains en capital. Aucune réforme fiscale ne devrait avoir pour effet de lier un agriculteur ou quiconque à un mode de vie ou à une entreprise simplement parce qu'il n'a pas les moyens d'y renoncer. Les cultivateurs peuvent se constituer en société, mais le régime fiscal ne doit pas les y astreindre.

Les principes que renferme la présente mesure législative vont grandement compromettre la structure actuelle de nos fermes familiales. Il faut éviter que ces fermes perdent leur propriétaire à cause de l'impôt sur les gains en capital et il ne faut pas permettre, non plus, que ces dispositions fiscales imposent une rigidité inutile et un manque de souplesse dans la réorganisation de l'entreprise agricole. Pour terminer, j'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui. Si, en tant que députés, nous voulons utiliser notre temps à la Chambre de façon significative, il faut approfondir davantage cette mesure fiscale par rapport aux entreprises agricoles.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat cet après-midi, mais je constate que les discours préparés par le bureau de recherche des conservateurs sont épuisés. Peut-être qu'on aura le temps de leur en préparer d'autres pendant l'heure du souper. J'ai été fort impressionné par le discours du ministre des Finances (M. Benson) lorsqu'il a ouvert le débat à l'étape de la troisième lecture du bill. Il s'est fermement planté sur ses deux pieds, puis, avec le sourire espiègle qu'on lui connaît si bien et en faisant des compliments ironiques, il a pourfendu les députés de l'opposition du fait qu'ils ne se sont pas montrés à la Chambre lorsque le comité a pris le vote sur le rapport. Plutôt que de s'attarder aux détails du bill, le critique financier de l'opposition a défendu les actes des membres conservateurs du comité en cause. Il a parlé des pauvres députés qui devaient prendre l'avion et n'étaient pas présents au moment du vote. C'est bien triste, mais leur responsabilité à l'égard du comité et du Parlement prime celle de retourner auprès de leurs électeurs.

Les réflexions pince-sans-rire du ministre des Finances révèlent la réaction excessive des membres de l'opposition officielle. La seule pensée qu'ils puissent prendre le pouvoir m'effraie. Si leurs réactions étaient les mêmes, étant le parti au pouvoir, et les critiques ce que l'on sait, ils ne pourraient résister à la tension.

Il semble maintenant opportun de féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney).

Des voix: Bravo!

M. Cullen: J'admets avec le critique financier de l'opposition que je ne comprends pas chaque article du bill. Toutefois, j'ai lieu de croire que ce n'est pas le cas du secrétaire parlementaire. Il n'y a pas un article qu'il ne connaisse pas ou à propos duquel il n'ait pu fournir une réponse. Ce n'était peut-être pas celle qu'attendait le NPD ou l'opposition officielle, mais le sens de l'article ne lui échappait certes pas. Avec le sang-froid qui le distingue et la compétence qui l'a caractérisé au cours de ces longues semaines de débat, il nous a prouvé qu'il connaissait ce bill sous toutes ces faces.

[M. Murta.]

J'exerçais le droit avant d'être député et je ne pense pas qu'il existe rien de plus compliqué que la législation fiscale, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, des droits de succession ou de l'impôt sur les biens transmis par décès. La rédaction d'un tel sujet ne peut pas être simple. Les avocats de l'Association canadienne du barreau et les experts-comptables se plaignent de la nature complexe de ce bill. Ils savent fort bien que si le contribuable doit payer l'impôt, il faut que le bill le prévoie. A moins que le bill ne couvre ce cas particulier, le citoyen n'est pas soumis à l'impôt.

D'après les décisions qui ont été prises en vertu de l'ancienne loi de l'impôt, le ministère, le gouvernement et le comité nous ont dit que le bill allait supprimer les échappatoires les plus flagrantes. Sous ce rapport le bill est complexe et volumineux. Lorsque le moment sera venu d'appliquer le bill, des formes d'aide variées seront mises à la disposition du contribuable. Je ne parle pas surtout des avocats et des comptables agréés, mais du genre d'aide auquel nous avons habitué le ministère du Revenu national et auquel on s'attend maintenant de sa part. Des brochures et des ouvrages expliquent le projet de loi qui semble à première vue assez complexe. Il est relativement facile de comprendre des ouvrages explicatifs, mais extrêmement ardu de rédiger le texte législatif lui-même.

On a parlé des délais que nous avons imposés. L'opposition aime bien utiliser les mots «guillotine» et «clôture». Je ne crois pas que quiconque puisse trancher ce problème de mots. Peu importe. Le gouvernement, à certains moments, doit prendre ses responsabilités. Je suis fier que le présent gouvernement ait décidé de le faire et je lui accorde mon appui. Après un certain temps, il faut que le débat prenne fin, il faut qu'une décision soit prise. Ce doit être pour le gouvernement qui présente le projet de loi une question de vie ou de mort. Ce n'est pas à l'opposition de faire de l'obstruction ou d'imposer sa propre clôture en discutant à satiété des articles qui ne lui plaisent pas ou qui devraient à son avis être modifiés.

Vient un moment où le gouvernement doit décider s'il convient d'apporter des amendements, et il a certes fait preuve de souplesse à cet égard, ou défendre l'article, l'adopter et en prendre la responsabilité. Il n'y a rien à gagner d'une discussion sans fin qui n'amène aucune décision. J'appuie le gouvernement en ce qui concerne la limite de temps. Selon moi les articles 75A, 75B et 75C sont excellents. C'est le genre de mesure qui sauvera la Chambre des communes, et non pas qui la perdra.

• (5.50 p.m.)

Les membres de l'opposition viennent de s'écrier qu'on n'a pas de réforme fiscale au pays. Pourtant, nous avons prévu un impôt sur les gains en capital et assuré, outre les exemptions accrues, une exonération supplémentaire de \$650 pour les citoyens d'au moins 65 ans. Il y a aussi l'aide accordée aux mères de famille engagées dans la population active qui peuvent maintenant déduire les frais de garde jusqu'à concurrence de \$500 par enfant ou un maximum annuel de \$2,000 par famille. Nous reconnaissons aussi que le travailleur a besoin des outils de son métier. Je conviens que \$150 n'est pas une somme suffisante. Il reste que c'est \$150 de plus qu'aucun gouvernement au pouvoir n'a jamais accordé.